

GROUPE

2A

INSECTICIDE

**THIONEX EC
(ENDOSULFAN)**

INSECTICIDE COMMERCIAL

NOTE À L'UTILISATEUR	
La dernière journée d'utilisation est le 31 décembre 2012 sur les cultures ou dans les sites suivants :	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, maïs (sucré), pois (secs), rutabaga, navet, concombre de serre, tomate de serre.
La dernière journée d'utilisation est le 31 décembre 2016 sur les cultures suivantes :	Céleri, concombre, aubergine, laitue (pommée), melon, plantes ornementales (extérieur), plantes ornementales (serre), poivron, pomme de terre, citrouille, courge, fraise, betterave à sucre, tomate.
NE PAS utiliser ce produit sur une culture ou dans un site après le 31 décembre 2016.	
Ce produit ne doit pas être utilisé à l'intérieur ou autour d'habitations ou d'autres sites résidentiels, comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par des personnes non certifiées.	

Préparation émulsionnable servant à supprimer les insectes sur les légumes, les fruits et les grandes cultures.

GARANTIE : Endosulfan 400 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

DANGER



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 23453 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 litres

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
919 256-9300

L'insecticide émulsionnable THIONEX EC peut être combiné à la plupart des fongicides, adjuvants et autres insecticides d'usage courant. À n'utiliser que sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

Vérifier la compatibilité des combinaisons avant de préparer les mélanges en réservoir à moins que l'usage antérieur des matières à combiner n'ait démontré leur compatibilité physique.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques; NE PAS utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

ÉPANDAGE TERRESTRE SEULEMENT : Remplir presque à plein le réservoir de pulvérisation et verser la quantité recommandée de THIONEX EC à la surface de l'eau. Finir le remplissage. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et la pulvérisation. Il est essentiel de couvrir les 2 faces du feuillage pour avoir une meilleure suppression insecticide. Utiliser suffisamment de produit pour couvrir à fond. Utiliser 100 à 300 L/ha pour couvrir à fond. La dose par hectare est donnée pour chaque usage en particulier.

Mises en garde propres au produit : Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1 919 256-9300. Pour obtenir des conseils techniques, appeler le distributeur au 1 519 268-8001 ou un conseiller agricole provincial.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, THIONEX EC insecticide du groupe 2A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à THIONEX EC et à d'autres insecticides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le THIONEX EC ou les insecticides du même groupe 2A avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim-Agan of North America Inc. au 1 919 256-9300.

DS = Délai de sécurité après le traitement

FRAISIER* – Ne pas dépasser 4 000 g m.a./ha/saison. Volume de pulvérisation : Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. **Tarsonème du fraisier** : Utiliser 5 L de produit dans 4 000 à 8 000 L d'eau par hectare. Traiter avant la formation des boutons. Répéter après la cueillette, au besoin. Adopter la dose forte lorsque le feuillage est épais. Contre les fortes infestations, il peut être utile d'écimer les plants avant le traitement d'après-récolte. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs. **Punaise terne** : Utiliser 2,5 L de produit dans 2 000 L d'eau par hectare. Traiter au début de la floraison et répéter 10 jours plus tard. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs. **Puceron du fraisier** : Utiliser 2,5 L de produit dans 2 000 L d'eau par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs. **Cercopie des prés** : Utiliser 2,5 L de produit dans 2 000 L d'eau par hectare. Traiter le plus tôt possible après l'éclosion des œufs. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs.

Faire jusqu'à 2 applications par année; intervalle d'au moins 7 jours.

DS = 7 jours; 4 jours pour le dépistage, le désherbage, l'irrigation, le paillage

Ne pas manipuler plus de 0,27 kg de m.a./jour (490 L à une dose maximale de 0,55 kg/m.a./1 000 L) à l'aide d'un pulvérisateur terrestre manuel. Remarque : Cette restriction est mise en place afin de minimiser l'exposition des opérateurs antiparasitaires au produit, et signifie qu'il faudrait peut-être avoir recours à plusieurs applicateurs et traiter sur une période de plusieurs jours.

BETTERAVE À SUCRE – Tisseuse de la betterave, puceron vert du pêcher : Utiliser 2,0 à 2,75 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas traiter dans les 45 jours précédant la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

DS = 10 jours pour l'irrigation et le dépistage, 48 heures pour les autres activités

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR – Pucerons, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères (larves), altises, piéride du chou : Utiliser 1,5 à 2 litres par hectare. Traiter dès les premiers signes que les insectes se nourrissent. Répéter au besoin. Faire 2 applications par saison, intervalle d'au moins 7 jours. Adopter la dose faible pour les petites larves ou les altises, et la dose forte pour les pucerons et les grosses larves. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage).

DS = 4 jours

RUTABAGA, NAVET – Pucerons, fausse-arpenreuse du chou, fausse-teigne des crucifères, altises, piéride du chou : Utiliser 2 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas nourrir le bétail de feuillage traité; on peut les nourrir des racines. Ne pas traiter dans les 45 jours précédant la récolte. Ne pas traiter plus de 2 fois par saison, intervalle d'au moins 7 jours.

DS = 2 jours

CONCOMBRE, MELON, CITROUILLE, COURGE – Pucerons, chrysomèles du concombre, altise de la pomme de terre, perceur de la courge : Utiliser 1,5 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison; intervalle de 7 jours. Ne pas traiter dans les 9 jours précédant la récolte. Ne pas dépasser 2 200 g m.a./ha/saison.

DS = 4 jours (concombre, melon); 7 jours (citrouille, courge)

AUBERGINE, POIVRON, TOMATE – Doryphore de la pomme de terre, altises, puceron vert du pêcher, sphinx, cicadelles, mouche du piment, noctuelle de la tomate : Utiliser 1,5 à 2,5 litres de produit par hectare (TOMATE). Utiliser 1,5 à 2,5 litres de produit par hectare (AUBERGINE, POIVRON). Traiter dès l'apparition des insectes. Faire 2 traitements par année seulement. Adopter la dose forte pour le doryphore de la pomme de terre. Pour les noctuelles, utiliser 3 litres par hectare. Ne pas traiter dans les 27 jours précédant la récolte. Ne pas dépasser 2 200 g m.a./ha par saison. Ne pas dépasser 2 traitements par saison; intervalle d'au moins 7 jours.

DS = 4 jours

CONCOMBRE (serre), TOMATE (serre) – Pucerons, aleurode des serres : Utiliser 1,25 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Un traitement par cycle de culture. Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la récolte. Voir la rubrique « Mises en garde » pour l'équipement de protection individuelle requis pour le traitement en serre.

DS = 2 jours

POMME DE TERRE – Pucerons, doryphore de la pomme de terre, cicadelles, de la pomme de terre, altise des tubercules : Utiliser 1,5 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas dépasser 2 200 g m.a./ha par saison. Ne pas dépasser 4 traitements par saison. Intervalle d'au moins 7 jours. Pour usage tous les 2 ans seulement. On peut traiter jusqu'à la veille de la récolte. On peut servir au bétail les tubercules rejetés. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Punaise terne : Utiliser 2,0 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. On peut traiter jusqu'à la veille de la récolte. On peut servir au bétail les tubercules rejetés. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage).

DS = 5 jours. Délai d'attente avant récolte = 5 jours

POIS (de conserve, de semence) – Puceron du pois, bruche du pois : Utiliser 1,5 à 2 litres de produit par hectare. Ne traiter que si la récolte doit se faire à la moissonneuse. Traiter dès l'apparition des insectes et au besoin. Ne pas traiter les pois de conserverie plus de 2 fois par année, intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter les pois à écosser. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.

DS = 2 jours

MAÏS (sucré) – Puceron du maïs : Utiliser 2,75 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes et répéter selon le besoin. Ne pas ensiler ou servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). **MAÏS SUCRÉ :** Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas traiter des cultures commerciales de maïs dans les 50 jours de la récolte; on peut servir les déchets de culture au bétail. **Ver de l'épi du maïs :** 2,75 à 4 litres par hectare. Traiter les soies selon les recommandations des autorités locales. Ne pas ensiler ou servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas traiter dans les 50 jours précédant la récolte des cultures commerciales de maïs; on peut servir les déchets de culture au bétail.

DS pour le maïs sucré : écimage manuel = 17 jours; récolte manuelle = 50 jours; autres activités = 10 jours

CÉLERI, LAITUE (pommée et plein champ) – Pucerons, fausse- arpenreuse du chou, piéride du chou, punaise terne : Utiliser 2,0 litres de produit par hectare. Ne pas traiter plus d'une fois par saison (CÉLERI). Ne pas traiter plus de 2 fois par saison; intervalle d'au moins 7 jours (LAITUE). Tailler le céleri au moment de la récolte. Ne pas traiter la laitue de serre. Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas dépasser 1 100 g m.a./ha par saison (CÉLERI).

DS = 4 jours

PLANTES ORNEMENTALES (serre, extérieur) – Pucerons, tarsonème du fraisier, galéruque de l'orme, aleurode des serres, scarabée du rosier, puceron à galle allongée de l'épinette : Utiliser 1,25 à 1,75 litre de produit dans 1 000 litres d'eau. Traiter avant la floraison. Ne pas traiter les chrysanthèmes Bonnafon ou les géraniums en serre ni les boutures de chrysanthème dans le mois précédant la plantation. Contre le puceron à galle allongée de l'épinette, traiter au début de mai. Ne pas utiliser sur le bouleau. Voir la rubrique « Mises en garde » relativement à l'équipement de protection individuelle requis pour le traitement en serre.

Faire jusqu'à 2 traitements; intervalle d'au moins 7 jours par année, sauf pour les serres, 1 traitement.

DS = 2 jours

Zones tampons

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé. Il est nécessaire que les zones tampons indiquées dans le tableau suivant séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Concombre, courge, melon, citrouille, aubergine, poivron, tomate, pomme de terre, fraise	90	40	120	120
	Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur, rutabaga, navet, pois, maïs	75	30	120	120
	Céleri	50	20	120	120

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire de 70 % la largeur de la zone tampon. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Mettre des vêtements propres et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements à laver avant de les réutiliser. Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas appliquer ni laisser dériver le produit vers des endroits occupés par des personnes non protégées ou des animaux.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer près des produits alimentaires, des engrais, des semences et des marchandises semblables. Très toxique pour les poissons. Modérément toxique pour les abeilles. Cause des dommages graves au raisin Concord. Les haricots de Lima, les géraniums et les chrysanthèmes peuvent subir certains dommages. Les formulations émulsions causent des dommages au bouleau blanc d'Europe.

Attendre 48 heures avant de pénétrer dans les endroits traités. Au besoin, des personnes peuvent pénétrer dans les endroits traités dans les 48 heures suivant le traitement pour effectuer de courtes tâches ne comportant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 12 heures se soient écoulées depuis le traitement, et qu'elles portent un pantalon long, une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistant aux produits chimiques. Il est interdit de pénétrer dans la serre traitée à moins de l'avoir aérée ou de porter un respirateur approuvé.

Équipement de protection individuelle

a. Travailleurs utilisant un pulvérisateur manuel haute pression

Lors de l'application, les travailleurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un respirateur d'un modèle approuvé contre les vapeurs organiques. De plus, ils doivent porter un tablier résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange et de

chargement, lors du nettoyage et des réparations ainsi que de toute autre activité de manutention de ce pesticide.

b. Retour anticipé dans les sites traités

S'il faut retourner dans un site traité avant l'écoulement du délai de sécurité, les travailleurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial.

c. Tous les autres scénarios (opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation)

Les travailleurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un respirateur d'un modèle approuvé contre les vapeurs organiques lors des opérations de mélange et de chargement, lors du nettoyage et des réparations ainsi que de toute autre activité de manutention de ce pesticide (non mentionnée dans les trois scénarios précédents). De plus, ils doivent porter un tablier résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange et de chargement, de bassinage ou lors du nettoyage ou de la réparation de l'équipement.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible en cas d'urgence (p. ex., un emballage brisé, un déversement ou un bris de l'équipement) : une combinaison, des gants et un casque protecteur résistant aux produits chimiques de même qu'un respirateur approuvé par le NIOSH.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant le traitement. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou lors du nettoyage de l'équipement.

Ne traiter que lorsque le potentiel de dérive vers des zones occupées par des personnes ou des zones d'activité humaine (habitations, chalets, écoles et espaces récréatifs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'épandage et des réglages du pulvérisateur.

Utiliser un tracteur à cabine fermée qui fournit une barrière physique et une protection respiratoire (p. ex., filtration des poussières/brouillard et/ou système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être munie d'une paroi résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant et empêche tout contact avec des pesticides en dehors de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Avoir à sa disposition des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine durant l'étalonnage, les réparations ou le nettoyage de l'équipement.

Ne pas faire d'ensilage à partir des cultures traitées ou servir les résidus de récolte au bétail ni permettre à celui-ci de paître sur les zones traitées.

Mélange et chargement des liquides :

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, de même que des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de transfert fermé à pompe pour contenir le produit et l'empêcher d'entrer en contact avec les préposés à la manipulation ou d'autres

personnes. Le système doit être en mesure de retirer le produit du contenant d'expédition et de le transférer dans des réservoirs de mélange et/ou dans l'équipement d'application.

Traitement au moyen d'un équipement manuel :

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Les symptômes d'empoisonnement sont notamment les suivants : nausées, maux de tête, état général de malaise, faiblesse et convulsions généralisées. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Si le patient est pris de convulsions, lui donner par injections intraveineuse de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique. Autrement, on peut administrer du phénobarbital (0,06 à 0,10 gramme) par voie orale. Ne pas donner de laxatif huileux car il accroît l'absorption. Ne pas donner de stimulant. Le patient doit être sous observation médicale pendant au moins 24 heures lorsqu'une intoxication est soupçonnée. Un électroencéphalogramme pourrait afficher une activité anormale de l'onde alpha.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles directement exposées au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles fréquentent la zone de traitement. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Afin de réduire les rejets d'endosulfan dans l'environnement par volatilisation, l'endosulfan ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

DÉCONTAMINATION

Déversements : En cas de déversement de liquide, appliquer du carbonate de soude, de la soude caustique ou de la chaux éteinte sur la zone contaminée et laisser reposer pendant une heure. Épandre du bran de scie, de la poudre de talc ou du sable pour absorber tout le liquide. Ramasser à la pelle ou au balai puis laver à l'eau les étendues à revêtement. Décontaminer les outils à la chaux éteinte.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Tenir à l'écart de la nourriture humaine ou animale, des engrais, des semences et des denrées semblables.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.